

Formulaire de proposition de clôture d'une alerte

Étape 1: Les alertes doivent être clôturées si le risque réel/concret de préjudice ayant motivé leur envoi a disparu.

Pour en savoir plus, veuillez consulter les Orientations sur le recours au mécanisme d'alerte (disponible sur le site web IMI).

Dans le cas en question, le risque réel/concret de préjudice ayant motivé l'envoi de l'alerte a-t-il effectivement disparu?

Oui

→ **passer à l'étape 2**

Non

→ **ne pas envoyer la proposition de clôture de l'alerte**

Étape 2: Veuillez indiquer la raison/les raisons pour laquelle/lesquelles le risque a disparu:

Nous avons pris des mesures à l'encontre du prestataire de services pour éliminer le risque. Veuillez préciser: [texte libre]

Le prestataire de services a volontairement pris des mesures pour éliminer le risque. Veuillez préciser: [texte libre]

Un autre État membre/d'autres États membres a/ont pris des mesures à l'encontre du prestataire de services pour éliminer le risque. Veuillez préciser: [texte libre]

autres: [texte libre]

Documents complémentaires (*possibilité de télécharger des documents et d'ajouter des commentaires en texte libre*).

Informations complémentaires que vous souhaitez fournir sur le cas en question: [texte libre]

